

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2014

En introduction le Maire rend compte de sa rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture au sujet du PPRi. Celle-ci, même si elle n'a rien apporté de concret a permis une plus grande compréhension mutuelle. Il informe par ailleurs le Conseil que dans le cadre des travaux CNM sur la voie ferrée, le passage à niveau 60 sera effectivement supprimé à compter du 2 octobre. Il se félicite que le permis de construire de la résidence du « Clos du Marché » ait été obtenu. Il précise que les nouveaux rythmes scolaires sont en place et fonctionnent normalement.

Reversement de la taxe sur l'électricité : Le Conseil prend acte que le SMEG, syndicat d'électrification reversera à la commune 25% du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire.

Création d'un poste « emplois d'avenir » : Le Conseil municipal décide de créer un poste d'employé de voirie conforme au dispositif des emplois d'avenir. Cet emploi de 35h par semaine sera financé à 75% du SMIC par l'Etat. Il est créé pour 1 an et renouvelable 2 fois.

Cession voirie du Hameau des Cigalons : le Maire est autorisé à signer l'acte de cession gratuite à la commune des parcelles AE 457,458 et 466, constituant la voirie du lotissement « le hameau des cigalons ».

Emprunts : Le conseil approuve la réalisation de l'emprunt de 120 000€ prévu au budget : 60 000€ auprès de la caisse d'Epargne sur 20 ans au taux de 3,31% et une annuité de 4 149,41€ et 60 000€ auprès du Crédit Agricole sur 20 ans au taux de 3,47% et une annuité de 4 210,21€.